



Election à la Commission Spécialisée Scientifique N°4
(Mandat 2022 – 2026)

Collège B1 :

Titulaire : MANGIN Jean-Marie (SNTRS CGT)

Suppléant : NICOT Arnaud (SNCS FSU)



Chère collègue, cher collègue

Je suis chercheur en neuropharmacologie/neurophysiologie/neurodéveloppement à Paris (IBPS-NPS) candidat à la **CSS 4** en binôme avec Arnaud NICOT, chercheur en neuropharmacologie/neuroimmunologie/neuroendocrinologie à Nantes (CRTI), car nous souhaitons nous investir dans une des instances d'évaluation les plus importantes de notre Institut de recherche en défendant les principes d'une évaluation par les pairs, démocratique, transparente, collégiale, juste et contradictoire. Nous nous engageons à promouvoir une recherche intègre et responsable, au bénéfice du bien commun.

Pour l'évaluation des structures

Les CSS ont pour mission d'évaluer la politique scientifique des laboratoires i) en participant ès qualités aux comités d'expert-e-s organisés par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), ii) en évaluant elles-mêmes la pertinence des rapports émis par ces comités.

Je veillerai à ce que l'évaluation soit de **qualité, collégiale**, contradictoire et nationale, en restant à l'écoute de l'ensemble de la communauté scientifique au-delà des disciplines et des thématiques de recherche.

Je veillerai à ce que, lors de l'examen des laboratoires, soient dûment évaluées les conditions de travail de **tous les personnels** des laboratoires quel que soit leur statut, ainsi que leur contribution à l'avancée des connaissances et des techniques. Je veillerai à la participation des ingénieur-e-s et technicien-ne-s du collège C aux comités d'évaluation des unités et à la prise en compte des conditions de travail de tous, titulaires ou contractuel-le-s, dans l'évaluation des laboratoires.

Pour l'évaluation des chercheurs et des chercheuses

Je défends le concept d'une **évaluation « conseil »** de l'activité des chercheuses et des chercheurs par une écoute et des propositions bienveillantes et je m'oppose à toute dérive vers une évaluation « sanction ».

J'aurai à cœur de prévenir tout dérapage vers la facilité d'une évaluation fondée sur la seule bibliométrie et ferai prévaloir en toute circonstance que l'activité d'une chercheuse ou d'un chercheur est multiple et que toutes ses contributions doivent être prises en compte. Je rappellerai que **ce qui compte, ce n'est pas le nombre de publications mais leur qualité**, qui ne peut être évaluée qu'en analysant leur contenu et leur portée.

Je veillerai à bien prendre en compte les conditions de travail individuelles et collectives (structures de recherche, financements...) et toutes les contraintes de

l'environnement scientifique, social, relationnel et administratif que subissent les collègues dans l'exercice de leur métier.

En cas de difficultés professionnelles, je veillerai à ce que tous les moyens de prévention, d'investigation (communication des dossiers, commission d'enquête) et de discussions directes avec les intéressé-e-s soient utilisés. Je veillerai à ce qu'un **soutien collégial** soit apporté **pour aider** à résoudre ces difficultés.

Pour les promotions CRHC

Je considère que **tous les chercheurs et toutes les chercheuses** devraient au cours de leur carrière être **promu.e.s soit DR soit CRHC**. Aujourd'hui, beaucoup de CRCN sont bloqué-e-s depuis plus de 10 ans au dernier échelon. Aussi je veillerai à ce que ces CRCN soient promus en priorité.

Pour toutes les promotions, j'encouragerai ma CSS à demander que le nombre de postes ouverts permette la promotion de toutes les personnes qui y aspirent légitimement en raison de leur travail.

Pour les concours CR et DR

J'exigerai des conditions d'examen des dossiers qui garantissent **l'équité de traitement** des candidat-e-s en tenant compte de la spécificité des parcours et des thématiques de recherche. Je défendrai les concours devant les CSS comme seules procédures permettant le recrutement des agents à l'exclusion de procédures échappant à la collégialité et à la transparence.

Dans tous les cas (promotions, concours) je veillerai à détecter autant que possible tout biais, personnel ou collectif, pouvant altérer la qualité de l'évaluation des candidat-e-s. Déjà sensibilisé **aux questions de parité** et plus généralement d'égalité des chances, je veillerai à promouvoir ces valeurs, afin de réduire les inégalités persistantes observées dans les recrutements et les promotions des chercheuses et des chercheurs.

Enfin je m'engage

- A **travailler** de façon équitable **avec mon binôme** au cours de toute la mandature
- A **rendre compte** à la communauté de mes activités au sein de la CSS, en particulier je serai disponible pour expliciter les avis de la CSS sur l'activité des chercheuses et des chercheurs
- A agir pour la **défense de la recherche publique** et de l'Inserm